

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2021-33
---	---	-----------------

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES			Le 10 décembre 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance publique dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc , CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel , DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, Procuration : Absents : CHARREAU Samuel, LUCOTTE Jean-Marc. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	

Date de la convocation
 02/12/2021
Date d'affichage
 13/12/2021

OBJET : SOUSCRIPTION EMPRUNT MOYEN TERME de 50 000€ - TRAVAUX INVESTISSEMENT 2021

Monsieur le Maire rappelle les investissements réalisés et payés en 2021 :

- Logiciel comptable 5 494€,
- Aménagement terrains de pétanque et chemin d'accès chapelle de Baume 5 334€,
- Aménagement place de l'Eglise 11 932.80€,
- Réhabilitation lavoir de Baume 7 488€,
- Pompes à chaleur logements 15 310.08€,
- Poteaux incendie à Baume 4 037.42€,
- Débroussailluse 750€,
- Remorque 2 669.50€,
- Plaques et numéros de rues 735.60€,
- Voirie Panthier 49 792.18€,
- Réhabilitation 2^{ème} lavoir de Baume 6 203.96€,

Soit un total d'investissement de 109 747.54€ TTC sur lequel la commune a perçu ou va percevoir 29 468.91 € de subventions.

Monsieur le Maire,

- Indique que la commune pourrait financer les investissements sur ses fonds propres mais que cela diminuerait fortement les réserves de la collectivité ;
- Propose de contracter un emprunt de 50 000€ auprès d'une banque pour financer en partie ces investissements ;
- Rappelle que la commune aura besoin d'une trésorerie suffisante pour avancer les frais de la réhabilitation intérieure de la chapelle de Panthier en début d'année 2022 et que la commune a remboursé 49 982.59€ de capital d'emprunt en 2021. Par conséquent, avec un nouveau prêt de 50000€ l'endettement de la commune sera identique à ce qu'il était au 1^{er} janvier 2021 ;
- Présente les différentes offres reçues des banques pour une souscription de 50 000€ :
 - Crédit Mutuel : taux fixe de 0.50 % pour un remboursement trimestriel ou annuel et 150 € de frais de dossier ;
 - Caisse d'Epargne : taux fixe de 0.65 % pour un remboursement trimestriel et 100 € de frais de dossier ;
 - Crédit Agricole : taux fixe de 0.42 % pour un remboursement trimestriel ou annuel et 150 € de frais de dossier ;
 - Banque Populaire n'a pas donné suite à la demande.

.../...

Le Conseil Municipal, après délibération à la majorité des membres présents et représentés (12 voix pour et 1 abstention)

- DECIDE de retenir l'offre du Crédit Agricole d'un montant de 50 000€ sur 5 ans avec un taux d'intérêt de 0.42% et des frais de dossier de 150€. Le remboursement se fera par échéance trimestrielle constante de 2 527.65 € ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

Envoyé en Sous-Préfecture de Beaune le 13/12/2021
Reçu en Sous-Préfecture de Beaune le 13/12/2021
Affiché le 13/12/2021
Identifiant Acte: 021-212102107-20211210-D2021_32-DE

